

# Application de la politique salariale 2022/2024

### Transparence de la deuxième année

RAPPEL: Le précédent accord de politique salariale avait été conclu pour une période de deux ans. Du fait d'un contexte économique incertain, la CFE-CGC avait demandé et obtenu l'intégration d'une clause de révision qui avait été activée début 2023, permettant une réévaluation de l'enveloppe globale

Mardi 13 mars, la Direction présentait aux organisations syndicales représentatives de l'UES Commercial Aircraft, les résultats de l'application de la politique salariale pour l'exercice juillet 2023 / juin 2024.

Retour sur la transparence de la première année 2022 - 2023

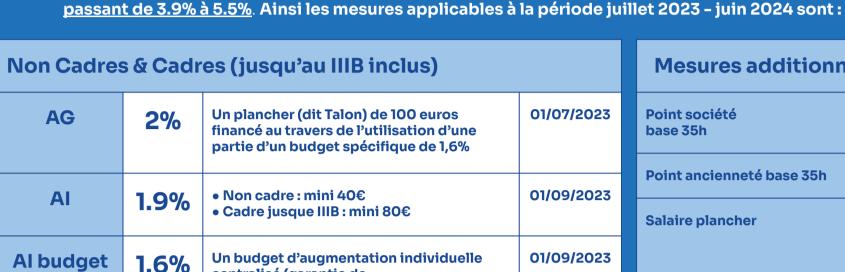






Il y a tant de choses

## qui nous réunissent



centralisé (garantie de

la classification)

couverture d'un impact minimum à 50% de

avec application de l'Al mini si inférieur

Mesures additionnelles 01/07/2023 Point société 7.06€ base 35h Point ancienneté base 35h 7.27€ 01/09/2023 Salaire plancher 1740€

• Mini 100€ AI

Band IV (IIIBEx & IIIC)

5.5% • 4.5% de budget AI et 1% hors campagne

Application de l'accord mixité

d'Al sur l'exercice 2022 - 2023.

Toutes les promotions doivent être

le taux de distribution des Al doit

une attention particulière doit être

portée aux salariés qui n'aurait pas eu

accompagnées d'une AI,

être à minima de 85%,

01/09/2023



spécifique

#### PI à IIIB **Non-Cadres**

	14011 00	10100	•	a mb	
	F	Н	F	Н	
Bénéficiaires d'AG	100	%	100%		
Bénéficiaires d'Al	6609 / 8	<b>37.4</b> %	10972 / 75.5%		
Deficición es a Ai	963 / 87.9%	5646 / 87.4%	3344 / 74%	7628 / 76.2%	
Bénéficiaire d'(AI + AI spécifique)	90.6% 88.8%		3.8%		
(AI + AI spécifique) moyenne	86€ 76€		178€	160€	
	IIIBex / IIIC		Pour la population BdIV, la		
	F	Н	transparence de l'exercice 2022 - 2023 a fait apparaître		
Bénéficiaires d'Al	921/8	39.0%	une utilisation du budget Ad		
	199 / 95.2%	722 / 87.4%	Hoc (gestion	n des	

Al moyenne (pas d'AG) 436€ 421€ Répartition des promotions sur l'UES pour l'exercice 2023 - 2024 :

promotions) supérieure de 0,3% par rapport à l'enveloppe initiale (3.4%)

(Classe 16)

IIIB à IIIBex

#### Cadres PI à IIIB Passage Non-Cadres à **Total Non-Cadres** (Excluant les changements

Passage NC Forfaités

			Cadres		d'indices)			
	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н
Promotions en 2023	1908/	25.2%	521 / 6.9%		162 / 1.3%		38 / 1.9%	
	212 / 19.3%	1696 / 26.2%	89 / 8.1%	432 / 6.7%	45 / 1.1%	117 / 1.4%	16 / 3.1%	22 / 1.5%
		Page	ago NC Forf	nités F	Passage BdIV			/

**Passage Cadres** 

	F	Н	F	Н	F	Н	
Changement de statut au 01/01/2024 Impact nouvelle classification	335 / 6.9%		241 / 3.1%		199 / 2.1%		
	52 / 11.4%	283 / 6.4%	70 / 6.0%	171 / 2.6%	64 / 2.2%	135 / 2.0%	
CONSIDÉRATIONS							

### La **CFE-CGC** constate que la politique salariale a été distribuée conformément à l'accord signé : La totalité du budget spécifique permettant le financement des mesures talons et des AI spécifiques a été

consommée, comme les enveloppes dédiées aux AI (à l'exception des BdIV dont les promotions vont encore être effectuées jusqu'au 31/06/2024)

- Une juste répartition du budget spécifique entre populations Non Cadres & Cadres est observée, 90.6% des salariés Non Cadres ont reçu une AI (AI+AI spec)
- 88.8% des salariés Cadres ont reçu une AI (AI+AI spec) 89% des salariés BdIV ont reçu une Al
- 99.5% des salariés N Cadres ont vu une évolution de leur salaire (base 35h) sur 2 ans progresser de plus de 5%,
- 96.2% des salariés Cadres ont vu une évolution de leur salaire de base sur 2 ans progresser de plus de 5%. 80% des salariés BdIV ont vu une évolution de leur salaire de base sur 2 ans progresser de plus de 5%, 16% de
- moins de 4%.
- Ainsi, globalement, l'engagement pris d'un taux de distribution des Al à 85% a été tenu, tout comme l'attention
- portée aux salariés n'ayant pas eu d'Al sur l'exercice précédent. L'attention particulière portée au respect de l'accord mixité se conclut par une politique de promotion et de

rétribution pour la population féminine permettant de pousuivre la réduction des inégalités homme-femme.

Cependant, même si le taux de bénéficiaires d'Al+Al spécifique est supérieur à 85% (engagement pris par accord) et équitablement réparti entre catégories d'âge, on note que le montant s'érode avec l'âge.

L'exercice de transparence va être suivi, dans les prochains jours, de l'ouverture des négociations de politique salariale 2024-2025 au niveau de l'UES. Les négociations au niveau du groupe définissant le cadre général et les règles qui s'appliqueront à tous (SMH, point ancienneté, provision budgétaire pour financer les mises au SMH sans quota dans le cadre des promotions...) devraient se terminer dans les prochains jours.

Dans un contexte d'inflation encore fort, la CFE-CGC continuera à défendre les intérêts des salariés afin de permettre de fidéliser et renforcer l'attractivité d'Airbus. La CFE-CGC est attachée à ce que la gestion des carrières reste dynamique au sein d'Airbus et soit un véritable levier au service de l'engagement des personnels soutenu par une politique salariale ambitieuse. Les enjeux industriels 2024 sont forts, si cela devait encore être rappelé.



Il y a tant de choses

qui nous réunissent

